

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 6

Artikel: 42ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles (ASPT) : pour la période allant du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1082897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



42ème Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires
de tracteurs agricoles (ASPT)

pour la période allant du 1er juillet 1967
au 30 juin 1968

(Les chiffres entre parenthèses qui suivent immédiatement
d'autres indications numériques représentent en général ceux
de l'exercice précédent)

1. Généralités

A propos de la motorisation de notre agriculture, les résultats du recensement fédéral des entreprises du mois de septembre 1965, publiés dans le courant de l'année 1967, permettent de nouveau de s'en faire une idée exacte après une longue période (10 ans) d'approximations. Nous avons extrait de ces résultats les données qui intéressent les propriétaires de tracteurs. On les trouvera au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Effectif des véhicules automobiles agricoles et des installations de traite

Canton	Tracteurs à 4 roues *)	Tracteurs à 2 roues	Machines de fenaison automotrices	Moissonneuses- batteuses automotrices	Installations de traite
Argovie	5'826	8'554	526	141	2'326
Appenzell Rh. Ext.	201	2'029	467	5	168
Appenzell Rh. Int.	86	1'105	195	1	97
Bâle-Ville	32	21	1	2	11
Bâle-Campagne	1'401	2'093	371	58	554
Berne	13'119	23'905	2'875	457	5'141
Fribourg	5'575	4'694	410	169	1'248
Genève	1'128	113	11	201	128
Glaris	236	807	124	2	61
Grisons	1'223	6'088	837	27	376
Lucerne	5'267	8'865	1'196	47	3'341
Neuchâtel	1'775	840	91	64	390
Nidwald	271	794	169	4	122
Obwald	313	1'252	290	3	129
Saint-Gall	4'164	8'762	1'289	23	2'648
Schaffhouse	1'321	831	10	75	443
Schwytz	1'189	3'144	658	5	474
Soleure	2'342	3'115	297	102	989
Thurgovie	5'096	4'971	146	90	3'358
Tessin	1'244	1'604	100	18	254
Uri	172	713	23	—	25
Valais	2'281	5'361	230	45	238
Vaud	8'155	3'384	694	984	2'246
Zoug	723	1'132	216	9	520
Zurich	7'605	8'415	534	212	3'652
Total	70'745	102'592	11'760	2'744	28'939

*) Y compris les tracteurs à chenilles et les véhicules tous-terrains (jeeps, landrovers, etc.)

Comme le total des tracteurs à 4 roues en service en Suisse est de 61'649 unités, celui des tracteurs à chenilles et des véhicules dits tous-terrains représente ainsi 9'096 machines.

Ces chiffres montrent que plus de 60 % des propriétaires de tracteurs agricoles font partie de notre association. Si l'on considère qu'au moins 10'000 exploitants possèdent un second tracteur de façon certaine, on peut en tirer la conclusion réjouissante qu'en tout cas le 80 % des possesseurs de tracteurs agricoles constituent un groupement organisé.

Tableau 2

Effectif des membres de chaque section et effectif total

Section	30. 6. 1963	30. 6. 1964	30. 6. 1965	30. 6. 1966	30. 6. 1967	30. 6. 1968	Variations l'an dernier
Argovie	2'855	3'036	3'045	3'051	3'328	3'299	— 29
Deux-Bâles	774	797	806	810	837	850	+ 13
Berne	5'168	5'467	6'032	6'119	6'504	6'811	+ 307
Membres directs	1	1	1	1	1	1	—
Fribourg	2'554	2'485	3'292	3'297	3'315	3'364	+ 49
Liechtenstein	295	304	311	311	313	309	— 4
Genève	563	563	563	479	476	473	— 3
Grisons	58	52	56	60	60	62	+ 2
Jura Bernois	408	410	399	397	414	412	— 2
Lucerne	1'938	2'032	2'048	2'030	2'084	2'088	+ 4
Neuchâtel	565	590	618	611	627	659	+ 32
Nidwald	97	111	118	124	128	126	— 2
Obwald	172	172	179	179	177	178	+ 1
Saint-Gall	2'357	2'439	2'452	2'509	2'560	2'612	+ 52
Schaffhouse	1'003	1'002	1'007	985	975	967	— 8
Schwytz	400	398	401	400	405	405	—
Soleure	1'003	1'035	1'051	1'059	1'039	1'017	— 22
Tessin	239	239	234	246	242	237	— 5
Thurgovie	3'138	3'237	3'439	3'377	3'349	3'353	+ 4
Valais	259	270	239	277	277	252	— 25
Vaud	3'681	3'686	3'686	3'657	3'673	3'700	+ 27
Zurich	5'717	5'822	5'821	5'834	5'871	5'724	— 147
Zoug	393	392	409	440	466	486	+ 20
Total	33'638	34'540	36'207	36'253	37'121	37'385	— 264

2. Effectif des membres de l'ASPT

Durant cet exercice, le nombre de nos sociétaires s'est accru de 264 unités (augmentation nette). Les modifications intervenues dans les effectifs des différentes sections sont indiquées au tableau 2.

Bien qu'il faille nous habituer graduellement à de faibles augmentations de l'effectif total dans le futur, rappelons que les manifestations régionales représentent comme toujours le moyen le plus simple de recruter de nouveaux membres. Les contacts directs, d'homme à homme, sont aussi un moyen efficace.

Nous adressons de sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à cet accroissement de l'effectif (agents recruteurs, propriétaires de tracteurs) et les prions de ne pas ménager leurs efforts également à l'avenir.

3. Rapports entre l'ASPT et ses sociétaires

Il ressort des échanges de correspondance et des entretiens avec ceux-ci ou ceux-là que les sociétaires se déclarent généralement satisfaits de l'activité déployée par l'Association suisse et par les Associations régionales. Les contacts nécessaires sont maintenus principalement grâce à notre périodique «LE TRACTEUR et la machine agricole», qui paraît 15 fois par an, ainsi qu'à notre participation à des assemblées générales et à des réunions régionales.

Une remarque que nous devons faire une nouvelle fois à ce propos est qu'on ne nous fait malheureusement toujours pas assez de suggestions concernant nos activités actuelles ou le périodique, malgré que nous n'ayons cessé de demander l'avis des sociétaires. De telles suggestions se montrent indispensables si l'on veut éviter que notre organisation s'écarte des buts fixés à l'origine ou bien néglige certains secteurs d'activité.

4. Collaboration de l'ASPT avec ses 22 sections

Nous pouvons constater avec satisfaction que la collaboration avec les sections est demeurée agréable et utile également au cours de cet exercice. Les rapports sont entretenus non seulement à l'occasion de l'Assemblée des délégués et de la séance du Comité central qui ont lieu une fois par an, mais aussi et surtout par correspondance et par téléphone. De plus, notre présence à l'assemblée générale des sections permet également de développer les contacts. En ce qui concerne les affaires ordinaires, nous tenons Messieurs les Présidents et Gérants constamment au courant de ce qui arrive par l'expédition de lettres circulaires et de photocopies de documents. Au cours de cette exercice, 36 envois (34) leur ont été ainsi adressés, sans compter la correspondance habituelle (changements à signaler dans l'effectif des membres, renseignements, conseils). Cette façon de procéder permet aux dirigeants des Associations régionales d'être renseignés sans délai sur tout ce qui se passe d'important.

Nous remercions chaleureusement Messieurs les Présidents et Gérants de nos différentes sections, ainsi que les membres des comités de section, pour le dévouement dont ils font preuve et le soutien indispensable que nous fournit leur précieuse collaboration.

5. Manifestations organisées par les Sections

Cette revue rétrospective ne peut malheureusement donner une idée complète et précise ni de la vive activité déployée par nos 22 sections au cours de cet exercice, ni des efforts et des nombreux petits travaux que

cette activité présuppose. On s'en rendra mieux compte en consultant les rapports annuels détaillés des sections.

Il est réjouissant de constater que certaines Associations régionales se sont donné une peine énorme pour continuer à mettre sur pied les manifestations déjà prévues durant les exercices précédents. Les difficultés momentanées surgies dans d'autres régions doivent être surmontées. Il convient de souligner à ce propos que si une Association cantonale renonce à organiser des réunions et des cours, ou bien laisse ce soin à d'autres organisations, elle met en danger sa propre existence. On doit le dire clairement une bonne fois. Aussi invitons-nous les sections qui rencontrent des difficultés quand elle veulent mettre sur pied des cours techniques de constituer une petite commission spéciale, celle-ci devant avoir pour tâche de réorganiser et intensifier les cours. A ce moment-là, on n'oubliera pas de faire également appel aux jeunes.

Une institution de l'étranger qui s'occupe de la formation technique des agriculteurs a signalé que le 50'000ème élève venait de s'inscrire tout récemment pour suivre les cours. Chez nous, certains ont prétendu à ce propos qu'on ne s'est vraiment intéressé au perfectionnement des connaissances techniques des jeunes rurales qu'à partir du moment où nos deux Centres de cours ont été fondés et que la Suisse ne peut opposer que les 1'667 élèves de Riniken et de Grange-Verney aux 50'000 de l'établissement étranger en question. Mais une telle opinion est absolument fausse. Nous pouvons réfuter ces assertions en rappelant simplement que tant l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles que ses sections ont mis sur pied de nombreux cours techniques déjà peu après leur fondation (1924) et contribué de cette manière, dans une mesure importante, à compléter la formation professionnelle des agriculteurs sur le plan technique. Nos cours, qu'il a fallu constamment adapter à des situations nouvelles résultant de l'énorme développement de la motorisation durant ces quinze dernières années, se révèlent probablement plus utiles que le cours de 3 ou 4 semaines donné depuis 30 à 40 ans dans l'institution étrangère en cause et qui ne correspond plus aux machines actuelles. Afin de prouver qu'une multitude d'agriculteurs ont profité des diverses manifestations organisées par notre association et ses sections, en particulier de l'enseignement technique dispensé, nous avons fait figurer au tableau 4 toutes les manifestations qui ont eu lieu depuis 1951. Ces 293'930 participants représentent un chiffre imposant. Pour serrer la réalité de plus près, il faudrait cependant ajouter encore tous ceux qui participèrent aux manifestations mises sur pied de 1926 à 1950, ce qui devrait correspondre au moins à la moitié du nombre précité. D'autre part, n'omettons pas de mentionner les cours de 10 et 14 jours pour conducteurs de tracteurs qui furent déjà donnés entre 1930 et 1940 sous l'experte direction de M. Hermann Beglinger. Enfin de nombreux cours sur l'emploi et l'entretien des tracteurs marchant au gaz de bois

furent suivis de 1941 à 1945 par les quelque 2000 détenteurs de ces machines.

Tableau 3
Manifestations des Sections

Section	Assemblées et réunions						Cours				Démonstr.		Excurs.		Total	
	Ass. gén.		Réunions rég. avec conf. techn.		Réunions rég. avec conf. pr. ac.		C. techn.		C. prép. p. j. conduct.		n.	p.	n.	p.	n.	p.
	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.						
Argovie	1	60	15	910	1	48			14	203	3	250	6	60	35	1531
Deux-Bâles	1	80	1	45	1	45	10	150	2	101	1	40			16	416
Berne	1	400	3	210	31	2900	10	258	138	1325					183	5093
Fribourg	1	110	3	230	1	60			17	460	1	600			23	1460
Liechtenstein	1	61	1	18	2	47			2	15					6	141
Genève	1	30									1	100			6	130
Grisons							3	51	4	63	3	35			10	149
Jura Bernois	1	40			1	15			18	146			1	20	21	221
Lucerne	1	60	1	60	1	60	6	112	12	194			1	163	24	649
Neuchâtel	1	60														
Nidwald	1	45	1	45					4	36					6	126
Obwald	1	41	1	41					2	20					4	102
Saint-Gall	1	162	8	372	16	460	2	48	18	487					45	1529
Schaffhouse	1	120	1	60	1	60	8	157	12	110	1	950	3	258	27	1715
Schwytz	1	50	1	50					3	80					5	180
Soleure	1	78	1	60	1	60	8	212	5	135					16	545
Tessin	1	70	1	70			4	54			2	290			8	484
Thurgovie	1	220	2	280	1	60	9	254	11	343	1	950			25	2107
Valais	1	25	4	57			4	57							9	139
Vaud	1	130	2	220	1	90			13	341					17	781
Zurich			2	120	2	73	6	290	44	1350	4	1200	4	367	62	3410
Zoug	1	190	2	235	1	45	3	101	1	68	1	500			9	1139
	20	2032	50	3038	61	4023	74	1769	327	5574	18	4925	12	868	562	22274

Explications:

- Ass. gén. = Assemblées générales
- C. techn. = Cours techniques
- C. prép. = Cours préparatoires en vue de l'obtention du permis de conduire pour véhicules automobiles agricoles
- conf. pr. ac. = conférence sur la prévention des accidents
- conf. techn. = conférence technique
- n. = nombre de manifestations
- p. = nombre de participants
- rég. = régionales

6. Les organes de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

La 41ème Assemblée des délégués s'est tenue le 23 septembre 1967, à l'Hôtel Krone, à Lenzbourg AG, sous la présidence de Monsieur E. Schwaar, d'Areuse NE. Elle a approuvé le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que le rapport d'activité et les comptes annuels. Par ailleurs, elle décida d'engager à plein temps Monsieur W. Bühler, l'actuel chef du Centre de cours I de Riniken qui est également moniteur. En plus de l'acti-

vité qu'il déploie en corrélation avec les cours, ce dernier effectuera dorénavant aussi des contrôles et des expertises de machines, entre autres au sujet de réparations à effectuer durant la période de garantie. En outre, il rédigera davantage d'articles pour le périodique. Relevons en passant que le second moniteur qualifié, travaillant à mi-temps, est toujours M. H.-U. Fehlmann, d'Oberbötzberg. L'agrandissement du Centre de cours I, devenu nécessaire, fut approuvé par les délégués, qui accordèrent également le crédit de Fr. 60'000.— demandé. D'autre part, ceux-ci ont appris avec satisfaction que les cours techniques donnés en Suisse romande, plus exactement dit à Grange-Verney sur Moudon, au Centre de cours II, jouissent maintenant d'une grande faveur. Les moniteurs de ce centre, soit Messieurs Jean-Jacques Romang et Michel Pichonnat, sont en effet presque toujours entourés de groupes complets d'élèves. Le programme de travail et le calendrier des cours de chaque centre pour l'exercice 1967/68 ont été également approuvés. La majoration de 1 franc proposée pour la cotisation annuelle à payer à l'Association suisse suscita une discussion un peu plus longue. Il fallut notamment rappeler aux délégués que l'augmentation du coût de la vie n'épargne pas le Secrétariat central et que les frais occasionnés par notre périodique (il paraît 15 fois dans l'année) se sont accrus en conséquence. Si l'on considère qu'une cotisation de Fr. 8.— est désormais demandée pour le «Tracteur», pour la sauvegarde des intérêts des membres sur le plan suisse, ainsi que pour l'assistance prêtée à propos de questions techniques ou juridiques, nul ne pourra prétendre qu'un tel montant est excessif. Avec la cotisation versée à la section (les Associations régionales ont aussi d'importantes tâches à remplir), aucun sociétaire ne doit déboursier plus de Fr. 15.— par an. A la fin des séances tenues à Lenzbourg, MM. E. Schwarz, conseiller d'Etat, et W. Baumann, conseiller national, remercièrent l'ASPT pour les efforts qu'elle déploie dans ses diverses activités.

Tableau 4

Manifestations des Sections et de l'Association suisse depuis 1951

Années	Assemblées et réunions		Cours				Démonstr.		Excurs.		Total		
	n.	p.	techniques n.	q.	circ. rout. n.	p.	n.	p.	n.	p.	n.	p.	
1951-55	Sections	251	21366	387	11175	248	13033	42	7382	30	3775	958	567
	Associat. suisse			9	155			1	300			10	4
1956-60	Sections	200	18372	739	22351	277	15993	30	7828	43	7272	1289	718
	Associat. suisse			6	175	1	200					7	3
1961-65	Sections	760	62369	350	6974	1252	33781	22	10227	62	5811	2446	1191
	Associat. suisse	12	241	44	641	2	70					58	9
1966/67	Sections	113	9107	122	2134	318	5873	8	2597	14	1517	575	212
	Associat. suisse			30	421							30	4
1967/68	Sections	131	9138	74	1769	327	5574	18	4925	12	868	562	222
	Associat. suisse			37	516							37	5
		1467	120593	1798	46311	2425	74524	121	33259	161	19243	5972	2938

La 79ème réunion du Comité central a eu lieu le 22 septembre, dans la salle de théorie du Centre de cours I, à Riniken. Elle fut presque exclusivement consacrée à la préparation de la 41ème Assemblée des délégués.

Le Comité directeur a siégé deux fois durant cet exercice, soit le 8 septembre 1967 et le 7 mars 1968. A part la préparation des affaires devant être examinées et discutées lors de la 41ème Assemblée des délégués et de la 79ème séance du Comité central, les questions suivantes étaient inscrites aux ordres du jour: Installations de clignoteurs pour remorques agricoles / Augmentation de la cotisation annuelle versée aux organisations auxquelles l'ASPT est affiliée / Convention et contrat de location avec l'Etat de Vaud (Centre de cours II) / Défense des intérêts des propriétaires de tracteurs à usage mixte (agricole et industriel) / Groupe de travail de la CEA relatif à la mécanisation dans l'agriculture / Préparation de la 42ème Assemblée des délégués.

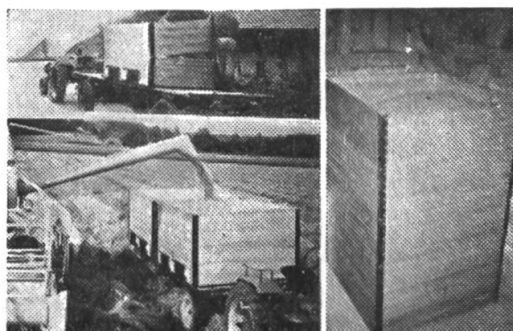
La Commission technique I (elle s'occupe des questions techniques de caractère général) fut convoquée une seule fois par Monsieur G.-C. Frizzoni, de Thusis GR, son président. Il s'agissait de prendre position au sujet de divers points contenus dans le projet de l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (dite Ordonnance technique relative aux véhicules) devant être promulguée dans le cadre de la Loi fédérale sur la circulation routière. Ce volumineux projet avait dû être lu auparavant avec la plus grande attention par les membres de la commission, ce qui représenta pour eux un important travail supplémentaire. Une partie de la séance fut consacrée à la mise au net du préavis formulé par notre organisation à l'intention du Département fédéral de justice et police. Un représentant de l'Union suisse des paysans participait également à ces discussions. Par ailleurs, plusieurs arrêtés du Conseil fédéral et décrets du département en cause relatifs à la législation routière furent soumis aux membres pour examen.

(A suivre)

Caisson de Transport et de Stockage

Matériel
éprouvé

SYSTEME **SCHWARZ**



- Pour grains, fourrages concentrés, pommes de terre, pommes et poires à cidre, betteraves, etc.
- Chaque char ordinaire est transformé en quelques minutes pour la manutention en vrac (grain et autres produits).
- Possibilités d'augmenter la capacité par emboîtement d'autres éléments pour obtenir par exemple un silo de stockage. Sans outils, étanchéité absolue.
- Système de ventilation: équipement supplémentaire pour stocker des céréales avec ventilation ou les sécher.
- Grande capacité, maniabilité et robustesse. Multiples possibilités d'emploi. Prix avantageux.
- Livrable en deux grandeurs: 3,4 m³ ou 5,2 m³=environ 2700 kg. ou 4200 kg. de grain, dès Fr. 395.- seulement.
- La mise en sacs du grain sur la moissonneuse-batteuse n'est pas rationnelle. Elle signifie d'importantes pertes de temps pendant les heures les plus favorables de la journée. Utilisez ce temps pour effectuer d'autres travaux urgents (regrains, entretenir les cultures, rentrer la paille, etc.).
- Commandez dès maintenant, vous bénéficierez d'un rabais d'avant-saison. — Demandez, sans engagement pour vous, le prospectus gratuit.

Kurt Schwarz travaux de moissonnage, 5234 Villigen / AG, tél. 056-3 01 74